

Orléans, le vendredi 9 juin 2017

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## ----- La délivrance des titres se modernise

**Les demandes de titres sont maintenant accessibles via des télé-procédures sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés – <https://ants.gouv.fr/>**

**Dans les cas suivants, les usagers peuvent réaliser leurs démarches depuis leur domicile :**

### **Immatriculation** :

- demande de duplicata de votre carte grise

*attention : aucune demande de duplicata ne sera traitée en guichet de la préfecture du Loiret à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017*

### **Permis de conduire** :

- l'inscription au permis de conduire pour passer les examens (première inscription ou nouvelle catégorie),
- la demande de fabrication d'un nouveau permis de conduire dans les cas de : réussite à l'examen du permis de conduire (premier titre ou nouvelle catégorie),
- le duplicata de votre permis de conduire suite à perte, vol ou détérioration,
- la fin de validité de votre permis, dont le renouvellement nécessitant avis médical,
- le changement d'état civil
- la conversion de brevet militaire,
- la validation d'un diplôme professionnel.

**Liens internet** : <https://ants.gouv.fr/> <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>  
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/> <https://passeport.ants.gouv.fr/>

**En cas de non accès à un ordinateur muni d'une connexion internet, un point numérique dédié à ces démarches est ouvert pour les usagers à l'accueil général de la Préfecture du Loiret situé 181 rue de Bourgogne à Orléans ou à compter du mois de janvier 2018 à la sous-préfecture de Montargis.**

CONTACT PRESSE

-----  
Colette THEAS-DUHAMEL  
Chargée des relations presse et de la communication  
Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret  
Courriel : [pref-communication@loiret.gouv.fr](mailto:pref-communication@loiret.gouv.fr)  
Tél. : 02.38.81.40.35/06.71.17.35.28